MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Maison de la Radio

Monument(s)

Appellation : Maison de la Radio

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 21/03/1983

Étendue de la protection : Décor en céramique de Jean Lurçat avec son mur support constituant la façade de l'auditorium (cad. 87 8)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.